

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022**

**OBJET :**  
**Contrat d'assurance des risques statutaires**

**Rapporteur : Mme CADET**  
**Délibération n°3**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibérations des 22 février et 6 novembre 2018, le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy avait confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) la charge de négocier, pour ses soins, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Dans ce cadre, l'offre de CNP Assurances basée sur le régime de la capitalisation avait été retenue pour une durée de contrat de 4 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre prochain, le Centre de Gestion 54 propose de procéder, pour le compte des collectivités et établissements affiliés et dans le cadre d'un marché public, à une demande de tarification pour un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire qui, géré sous le régime de la capitalisation, prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 4 ans.

Le contrat couvrirait tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire

Le Centre Communal d'Action Sociale se gardant le choix de ne pas adhérer au contrat de groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui convenaient pas, la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle la charge de négocier, pour le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans les conditions précédemment exposées.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 mars 2022.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	16

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Nadine CADET  
Mme Françoise VIRIOT à M. Michel BREUILLE

**ABSENTE :**

Mme Claudine ROBERT

Pour extrait,

Le Président,  
  
Michel BREUILLE

